

## **REGLEMENT DU CHAMPIONNAT DE PARIS - ILE DE FRANCE U16**

### Article premier. - **Titre et Challenge.**

La Ligue de Paris Ile de France organise annuellement sur son territoire une épreuve intitulée Championnat de Paris Ile de France U16 réservée aux clubs libres.

### Article 2. - **Commission d'Organisation.**

La Commission des Compétitions Seniors et Jeunes est chargée en collaboration avec la Direction Générale et le Département des Activités Sportives de la L.P.I.F.F. de l'organisation de cette compétition.

### Article 3. - **Engagements.**

Conformément à l'article 9 du R.S.G. de la L.P.I.F.F..

### Article 4. - **Calendrier.**

Conformément aux articles 10 et 12, alinéa 3 du R.S.G. de la L.P.I.F.F..

### Article 5. - **Système de l'Epreuve.**

**5.1** - Le Championnat U16 se joue par matches « aller » et « retour » qui ne peuvent pas se dérouler sur le même terrain, sauf dérogation spéciale et exceptionnelle accordée par la Commission compétente.

Des sanctions peuvent être prises envers les clubs contrevenants.

#### **5.2** - Classement :

Conformément à l'article 14 du R.S.G. de la L.P.I.F.F..

#### **5.3** - Structure de l'épreuve :

### **Structure de l'épreuve pour la saison 2020/2021 (conséquence des décisions du Comité Exécutif de la F.F.F. du 16 Avril 2020 sur le sort des compétitions suspendues du fait de l'épidémie COVID-19 et du Comité de Direction de la Ligue des 29 Avril et 03 Juin 2020 sur la composition des groupes des Championnats Régionaux 2020/2021)**

Le Championnat U16 est composé de trois divisions.

#### **5.3.1 – REGIONAL 1.**

Douze équipes en un seul groupe.

La première de la division est championne de Paris Ile de France.

L'accession au Championnat National U17 la saison suivante concerne l'équipe, éligible à la montée, ayant obtenu le meilleur classement dans la division. Si la Ligue bénéficie d'une deuxième accession en application des dispositions de l'article 7 du Règlement des Championnats Nationaux de Jeunes, l'équipe, éligible à la montée, ayant obtenu le 2ème meilleur classement, accède également au Championnat National U17.

Les deux dernières descendent automatiquement en Régional 2 la saison suivante.

#### **5.3.2 - REGIONAL 2.**

Vingt-quatre équipes réparties en deux groupes de douze chacun.

La première de chacun des groupes accède au Régional 1 la saison suivante.

Les deux dernières de chacun des groupes descendent automatiquement en Régional 3 la saison suivante.

#### **5.3.3 - REGIONAL 3.**

Cinquante-et-une équipes réparties en quatre groupes, l'un de douze et trois de treize chacun.

La première de chacun des groupes accède au Régional 2 la saison suivante.

Les deux dernières de chacun des groupes et les 3 moins bonnes équipes classées avant les deux dernières de chaque groupe (soit les 3 moins bonnes équipes prises entre celle classée 10<sup>ème</sup> du groupe à douze et celles classées 11èmes des groupes à treize) descendent

automatiquement dans le Championnat Départemental 1 de leur District la saison suivante. Pour départager l'équipe classée 10<sup>ème</sup> du groupe à douze et celles classées 11<sup>èmes</sup> des groupes à treize, il est fait application des critères suivants :

a) – Le nombre de points obtenus dans les rencontres Aller et Retour qui les ont opposées aux 5 autres équipes les moins bien classées du groupe, soit :

. Pour le groupe à douze : de la 7<sup>ème</sup> à la 12<sup>ème</sup> place de leur groupe,

. Pour les groupes à treize : de la 8<sup>ème</sup> à la 13<sup>ème</sup> place du groupe,

b) – En cas d'égalité de points, il est tenu compte de la différence entre les buts marqués et les buts concédés lors des seules rencontres prévues à l'alinéa « a » ci-dessus,

c) – En cas de nouvelle égalité, il est tenu compte du plus grand nombre de buts marqués lors des rencontres prévues à l'alinéa « a » ci-dessus,

d) – En cas de nouvelle égalité, il est tenu compte du plus grand quotient issu du rapport entre la différence entre les buts marqués et les buts concédés sur l'ensemble des rencontres du groupe et le nombre total de rencontres (étant entendu que l'on se base sur le nombre de rencontres de l'équipe concernée tel qu'indiqué au classement, donc qu'il s'agisse de rencontres effectivement jouées ou de rencontres perdues par forfait ou par pénalité),

e) – En cas de nouvelle égalité, il est tenu compte du plus grand quotient issu du rapport entre le nombre de buts marqués sur l'ensemble des rencontres du groupe et le nombre total de rencontres (étant entendu que l'on se base sur le nombre de rencontres de l'équipe concernée tel qu'indiqué au classement, donc qu'il s'agisse de rencontres effectivement jouées ou de rencontres perdues par forfait ou par pénalité).

f) – En cas de nouvelle égalité, il est tenu compte du plus grand quotient issu du rapport entre le nombre de points acquis lors des rencontres à l'extérieur du groupe et le nombre total de rencontres (étant entendu que l'on se base sur le nombre de rencontres de l'équipe concernée tel qu'indiqué au classement, donc qu'il s'agisse de rencontres effectivement jouées ou de rencontres perdues par forfait ou par pénalité).

Par rencontre à l'extérieur, on entend un match pour lequel l'équipe à départager n'a pas la qualité de « club recevant ».

Etant précisé que dans tous les cas exposés ci-dessus de calcul d'un quotient, celui-ci sera arrondi à la 2<sup>ème</sup> décimale au maximum.

La première du Championnat U16 de Départemental 1 de chaque District et la meilleure 2<sup>ème</sup> de ces Championnats accèdent au Régional 3 la saison suivante.

### **Structure habituelle de l'épreuve**

Le Championnat U16 est composé de trois divisions.

#### **5.3.1 – REGIONAL 1.**

Douze équipes en un seul groupe.

La première de la division est championne de Paris Ile de France.

L'accession au Championnat National U17 la saison suivante concerne l'équipe, éligible à la montée, ayant obtenu le meilleur classement dans la division. Si la Ligue bénéficie d'une deuxième accession en application des dispositions de l'article 7 du Règlement des Championnats Nationaux de Jeunes, l'équipe, éligible à la montée, ayant obtenu le 2<sup>ème</sup> meilleur classement, accède également au Championnat National U17.

Les deux dernières descendent automatiquement en Régional 2 la saison suivante.

#### **5.3.2 - REGIONAL 2.**

Vingt-quatre équipes réparties en deux groupes de douze chacun.

La première de chacun des groupes accède au Régional 1 la saison suivante.

Les deux dernières de chacun des groupes descendent automatiquement en Régional 3 la saison suivante.

#### **5.3.3 - REGIONAL 3.**

Quarante-huit équipes réparties en quatre groupes de douze chacun.

La première de chacun des groupes accède au Régional 2 la saison suivante.

Les deux dernières de chacun des groupes descendent automatiquement dans le Championnat Départemental 1 de leur District la saison suivante.

La première du Championnat U16 de Départemental 1 de chaque District et la meilleure 2<sup>ème</sup> de ces Championnats accèdent au Régional 3 la saison suivante.

**5.4 - Dispositions particulières : Obligations - Montées et Descentes.**

Conformément aux articles 11, alinéa 3, et 14, alinéa 12 du R.S.G. de la L.P.I.F.F..

**Article 6. - Terrains.**

**6.1 -** Les équipes disputant le Championnat U16 doivent avoir obligatoirement un terrain classé au niveau correspondant à la compétition disputée.

**6.2 -** Les rencontres ont lieu le dimanche après-midi suivant le calendrier établi par la L.P.I.F.F..

Le coup d'envoi des matches est fixé à 13h00.

Ils ont une durée de 90 minutes en deux périodes de 45 minutes.

Autres dispositions : conformément à l'article 15 du R.S.G. de la L.P.I.F.F..

**Article 7. – Qualifications et Participation.**

Conformément aux R.G. de la F.F.F. et aux articles 7, 8 et 38 du R.S.G de la L.P.I.F.F..

**Cette épreuve est ouverte aux licenciés « Libre » U16 et U15.**

**Les joueurs licenciés « Libre » U14 peuvent participer à cette épreuve, sauf s'il leur est interdit de pratiquer dans les compétitions de la catégorie d'âge immédiatement supérieure à celle de leur licence.**

**Article 8. - Remplacement des Joueurs.**

Conformément à l'article 22 du R.S.G. de la L.P.I.F.F..

**Article 9. - Couleurs.**

Conformément à l'article 16, alinéa 1 du R.S.G. de la L.P.I.F.F..

**Article 10. - Ballons.**

Conformément à l'article 16, alinéa 2 du R.S.G. de la L.P.I.F.F..

Pour le Championnat U16, il est utilisé le ballon n°5.

**Article 11. - Port des Protège -Tibias.**

Conformément à l'article 16, alinéa 3 du R.S.G. de la L.P.I.F.F..

**Article 12. - Arbitres.**

Conformément à l'article 17 du R.S.G. de la L.P.I.F.F..

**Article 13. - Forfaits.**

Conformément à l'article 23 du R.S.G. de la L.P.I.F.F..

**Article 14. - Feuilles de Match.**

Conformément à l'article 13 du R.S.G. de la L.P.I.F.F..

**Article 15. - Accompagnateurs et Délégués aux Arbitres.**

Conformément à l'article 19 du R.S.G. de la L.P.I.F.F..

**Article 16. - Réserves – Réclamations - Evocations.**

Conformément à l'article 30 du R.S.G. de la L.P.I.F.F..

**Article 17. - Appels.**

Conformément à l'article 31 du R.S.G. de la L.P.I.F.F..

**Article 18. - Application des Règlements.**

Dans tous les cas non contraires au présent règlement, les Statuts et le Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F. sont applicables au Championnat de Paris Ile de France U16.

Les cas non prévus dans le présent règlement sont tranchés par la Commission compétente et en dernier ressort par le Comité Directeur de la Ligue sauf en ce qui concerne les faits disciplinaires.